

«Aidez-nous à vivre comme des êtres humains»

Parties en mars 2012 de l'Érythrée, A. et sa fille F. se retrouvent aujourd'hui au Luxembourg, mais dans l'inconnu et l'incertitude la plus totale.

Emprisonnée arbitrairement dans son pays, réduite en esclavage et revendue en Libye, passée, entre autres, par l'Italie et la Suisse, A.* se retrouve aujourd'hui au Luxembourg avec sa fille F., 9 ans, sans savoir quel sera son avenir.

De notre journaliste
Guillaume Chassaing

La petite F. a 9 ans et esquisse des sourires en feuilletant une bande dessinée. Sa mère, A., âgée de 38 ans, lui demande de sortir de la pièce pour raconter leurs sept années d'exil. «Je n'ai pas envie de lui rappeler encore une fois ces traumatismes», dit l'Érythréenne, qui est arrivée avec sa fille il y a quelques jours au Grand-Duché. «Jusqu'à maintenant, ma fille a tout le temps peur. Elle a peur d'être en danger. Avec ma fille, nous avons quitté l'Érythrée en mars 2012, raconte A. Nous n'avions plus de nouvelles de mon mari, qui est soldat et qui a été emprisonné. Je ne sais pas pourquoi. Les autorités ont arrêté de me verser la rente dont je bénéficiais parce qu'il était soldat. J'ai été emprisonnée pendant une semaine. Je ne sais pas pourquoi. Mais j'ai compris que j'étais en danger. C'est pour ça que je suis partie.»

A. quitte son pays avec sa plus jeune fille, F., alors âgée de deux ans. Elle a dû laisser ses trois autres enfants, deux garçons et une fille, plus grands. Mère et fille se rendent au Soudan. Elles y restent plusieurs mois chez des amis que A. connaissait, car elle avait vécu à Khartoum. «Ils m'ont aidée pour la nourriture, les vêtements... Je ne pouvais pas travailler parce que je devais m'occuper de ma petite fille. Et la situation est compliquée, là-bas. Ils kidnappent les femmes pour les abuser sexuellement avant de deman-

der une rançon pour les libérer. C'était trop dangereux pour ma fille et moi.»

Elles poursuivent leur route et arrivent en Libye. «Là-bas, il n'y a pas de camp ou de foyer d'accueil, indique A. Nous avons été mises dans un grand hall. Nous étions quelque 1 500 personnes : des hommes, des femmes et des enfants, que des Africains et quasiment que des Érythréens.» Elle poursuit : «Il n'y avait pas de nourriture. On nous donnait une petite assiette pour dix personnes une fois par jour.»

► Violée devant sa fille

Et ce n'est pas tout. «Les passeurs ou kidnappeurs qui gardent le hall prennent les femmes pour leur faire à manger, laver leurs vêtements... et les abuser sexuellement.» Elle s'arrête quelques instants : «J'ai été violée à plusieurs reprises... Même devant ma fille (elle pleure)...» Elle reprend : «Si tu refuses, ils te punissent, ils te torturent... Tu n'as pas le choix.»

Ces atrocités, A. les vit pendant deux ans. «Pour quitter ce hall, il faut payer les passeurs. Au départ, ils te demandent 7 000 dollars. Je n'avais pas d'argent, je ne pouvais pas payer. Après deux ans là-bas, les autres personnes qui étaient avec moi m'ont aidée à réunir 1 200 dollars et ils m'ont laissé partir...»

Début 2016, elle réussit, avec sa fille, à rejoindre l'Italie. «Nous ne sommes pas restées longtemps. Ils n'ont pas pris mes empreintes là-bas.» C'est en Suisse qu'elle introduit sa demande d'asile. Elles y resteront pendant trois ans. «Pendant trois mois, nous avons été mises dans un camp, mais après ils nous ont



Photo : le quotidien

A. et sa fille F. sont passées par le Soudan, la Libye, l'Italie et la Suisse avant d'arriver au Luxembourg.

mis dans un appartement. F. allait à l'école, elle a appris le français. Mais je n'arrivais pas à vivre normalement, parce que j'étais toujours angoissée à cause de ma demande d'asile. Je n'avais pas d'avocat...» Et après trois ans de procédure, elle a reçu «une réponse négative». «J'étais désespérée.» A. aurait pu introduire un recours, mais elle ne connaît pas la procédure. En lisant l'ordre de quitter le territoire, A. a paniqué. Alors elle a emmené sa fille dans un nouveau périple vers le Luxembourg. A. n'est pas un cas isolé depuis que le Tribunal administratif fédéral suisse a décrété, le 17 août

2017, que l'Érythrée «ne connaissait pas une situation de violence généralisée». Mario Gattiker, le secrétaire d'État aux migrations (SEM), a donc annoncé que le renvoi de 3 200 Érythréens admis à titre provisoire était licite. Dès lors, des centaines d'Érythréens ont reçu un ordre de quitter le territoire. En revanche, les transferts forcés demeurent impossibles vers l'Érythrée. Et pour cause, il s'agit de l'une des dictatures les plus fermées du monde. Les réfugiés ne fuient pas la guerre mais un régime totalitaire.

Elles rejoignent le Luxembourg. Elles sont arrivées il y a quelques se-

maines. Mais pourraient être contraintes de repartir d'ici peu, en vertu du règlement européen Dublin III.

► «On vit dans la peur, le stress...»

«Ils m'ont juste demandé de quel pays j'étais originaire. Ils ont pris mes empreintes. Ils m'ont dit qu'elles étaient déjà enregistrées en Suisse (NDLR : grâce au fichier Eurodac) et donc qu'ils ne pouvaient pas accepter ma demande. Je ne savais pas pour Dublin. Ils m'ont alors dit que si je déposais la demande d'asile, j'allais être mise en rétention puis être transférée en Suisse. Le lendemain, je suis revenue quand même demander l'asile. Alors il y a eu un entretien de 15 minutes.» C'est tout. L'histoire de A. et de sa fille F., les autorités luxembourgeoises n'en savent rien.

Aujourd'hui, A. dit «vivre dans la peur, dans le stress». «Je ne sais pas ce que l'on va faire de nous. Pour F., c'est difficile de faire face à tout ça. Je pense tout le temps à cela.» Et elle ne demande qu'une chose : «Aidez-nous à vivre comme des êtres humains.»

* A. a souhaité préserver son anonymat et celui de sa fille.

L'application de Dublin III au Luxembourg en chiffres

Le règlement du Parlement européen et du Conseil européen en date du 26 juin 2013 est communément appelé règlement Dublin III. Comportant 49 articles, il offre un cadre juridique au droit d'asile dans l'Union européenne pour les étrangers qui formulent une demande d'asile dans un pays et sont identifiés dans un autre pays européen. En vertu du règlement Dublin III, qui s'applique aux membres de l'UE ainsi qu'à la Suisse, la Norvège et l'Islande, un seul État de l'UE est responsable de l'examen d'une demande d'asile, à savoir le pays par lequel le demandeur d'asile est entré

dans l'UE et dans lequel il a été contrôlé, ou l'État qui a accordé un visa ou un titre de séjour au demandeur d'asile. Il existe des exceptions à l'application stricto sensu. Un État membre peut renoncer à transférer un demandeur de protection internationale s'il est mineur ou encore si celui-ci présente des vulnérabilités telles qu'un transfert contreviendrait au respect de la dignité humaine.

En 2018, la direction de l'Immigration a pris 797 décisions d'incompétence ou de transfert en vertu du règlement Dublin III (sur un total de 2 371 décisions), contre 1 225 en 2017. Ce chiffre

reste toutefois largement supérieur au nombre de décisions d'incompétence de la période d'avant-crise de 2015 avec, par exemple, 235 décisions en 2014. Au total, 289 personnes ont été transférées en 2018, contre 408 personnes en 2017, vers d'autres États membres de l'Union européenne (y compris les pays non-membres mais participant au règlement Dublin III : Suisse, Norvège et Islande). Un certain nombre de personnes faisant l'objet d'une décision d'incompétence ont également quitté le territoire sans transfert et sans en informer la direction de l'Immigration.

392 LE CHIFFRE

Le 4 février dernier, le ministre des Affaires étrangères et européennes et ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a dressé le bilan de l'année 2018 en matière d'immigration, d'asile et d'accueil. Au total, l'année dernière, le Grand-Duché a enregistré 2 205 demandes de protection internationale (contre 2 318 en 2017 et 2 036 en 2016). En ce qui concerne les pays d'origine, l'Érythrée est devenue, pour la première fois en 2018, le premier pays avec 392 demandeurs (17,8 %), suivie par la Syrie avec 227 demandeurs (10,3 %). Suivent ensuite l'Irak avec 196 demandeurs (8,9 %), l'Afghanistan avec 176 demandeurs (8,0 %) et la Géorgie avec 141 demandeurs (6,4 %). Neuf cent soixante-dix-huit personnes se sont vu accorder le statut de réfugié, contre 1 174 en 2017 et 769 en 2016. En parallèle, 74 personnes se sont vu octroyer le statut conféré par la protection subsidiaire, par rapport à 56 personnes en 2017 et 27 personnes en 2016. Le nombre élevé de décisions positives en matière de protection internationale reste, comme les années précédentes, lié au profil des demandeurs ayant évolué depuis l'afflux de 2015; les Syriens étant surtout concernés, avec 313 personnes bénéficiaires du statut de réfugié sur les 978 bénéficiaires au total. Le deuxième pays de reconnaissance est l'Érythrée, avec 309 personnes, suivie par l'Irak, avec 160 personnes.

Les droits de l'homme ne sont pas respectés en Érythrée

Selon le rapport 2017/2018 d'Amnesty International, «des milliers de personnes ont continué de fuir l'Érythrée, tandis que les autorités restreignent sévèrement le droit des citoyens de quitter le territoire». «Le service national obligatoire d'une durée indéterminée était toujours en place», poursuit le rapport d'Amnesty International, avant de souligner que «les droits à la liberté d'expression et de religion demeuraient soumis à des restrictions. La détention arbitraire sans inculpation ni jugement restait la norme pour plusieurs milliers de prisonniers d'opinion. Des milliers de personnes étaient privées de leur droit à un niveau de vie suffisant.» Pour beaucoup d'observateurs, le régime en Érythrée est considéré comme totalitaire et c'est ce que fuient de nombreux Érythréens.

Sans oublier que «des accrochages sporadiques se sont produits entre les armées érythréenne et éthiopienne», relève le rapport. «Les hostilités militaires avec Djibouti se sont intensifiées au sujet de la possession du territoire du Ras Doumeira, qui fait l'objet d'un litige entre les deux pays.» Mais le 16 septembre dernier, le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, et le président érythréen, Isaias Afwerki, ont signé un nouvel accord de paix lors d'une cérémonie organisée à Djeddah, en Arabie saoudite. Les deux hommes avaient déjà signé, le 9 juillet, une «déclara-

tion commune de paix et d'amitié», ouvrant la voie à la normalisation des relations bilatérales, vingt ans après le conflit armé qui a opposé les deux pays.

Lors de sa visite en Éthiopie et en Érythrée la semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères et européennes et ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a félicité les autorités érythréennes pour la réconciliation historique avec l'Éthiopie qui, en plus d'être mutuellement bénéfique pour les deux pays après 20 années de conflit, favorise une dynamique positive pour l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique. Relatant sa récente visite du camp de réfugiés de Hitsats, dans la région éthiopienne frontalière avec l'Érythrée (État régional du Tigre), ainsi que ses échanges de vive voix avec des réfugiés érythréens dans ce camp, Jean Asselborn a évoqué avec son homologue érythréen, Osman Saleh Mohammed, la situation interne en Érythrée, notamment en ce qui concerne la situation des droits de l'homme. Il a fait part de son espoir que la réconciliation avec l'Éthiopie puisse encourager les autorités de l'Érythrée à entamer les nécessaires réformes politiques et économiques. Il a souligné que le développement économique doit aller de pair avec le renforcement de l'État de droit et le respect pour les droits de l'homme.